RÉISERBANN
d'Réiser Gemeng

Commune de Roeser
Grand-Duché de Luxembourg

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 30 septembre 2019

Date de l'annonce publique : 20/09/2019

Date de la convocation des conseillers : 20/09/2019

Présents	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BALLMANN, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Absents excusés	BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère.
Référence	CC.2019-9-30 - 3.1
Point de l'ordre du jour	3.1
Objet	Commissions consultatives communales - Remplacement d'un membre à la commission des bâtisses.

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 1er août 2019 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation suivante de la commission suivante :

Commission (désignation courante)	Nbre	Groupe	Démissionnaire	Remplaçant
Commission des bâtisses	1	déi gréng	Tanja Fonck	Mike Dusseldorf

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission des bâtisses ;

Considérant qu'en vertu des articles 19.3 et 32 de la loi communale, la nomination est décidée à la majorité absolue et par vote secret ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Procède par vote secret et en séance secrète à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Mike Dusseldorf	a obtenu	onze voix sur onze	11/11

M. Mike Dusseldorf, demeurant à Roeser, est nommé membre de la commission des bâtisses.

Il remplace Mme Tanja Fonck.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 9 octobre 2019

Le bourgmestre, **Le secrétaire,**

RÉISERBANN
d'Réiser Gemeng

Commune de Roeser
Grand-Duché de Luxembourg

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 30 septembre 2019

Date de l'annonce publique : 20/09/2019

Date de la convocation des conseillers : 20/09/2019

Présents : JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BALLMANN, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.

Absents excusés : BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère.

Référence : CC.2019-9-30 - 3.2

Point de l'ordre du jour : 3.2

Objet : Commissions consultatives communales - Remplacement de deux membres à la commission de la circulation.

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 1er août 2019 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation suivante de la commission suivante :

Commission (désignation courante)	*Nbre*	*Groupe*	*Démissionnaire*	*Remplaçant*
Commission de la circulation	2	LSAP	Carlos Marques	Carlos Povoa
			Nicola Palmirotta	Chris Wagner

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission de la circulation ;

Considérant qu'en vertu des articles 19.3 et 32 de la loi communale, la nomination est décidée à la majorité absolue et par vote secret ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Procède par vote secret et en séance secrète à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Carlos Povoa	a obtenu	onze voix sur onze	11/11
Chris Wagner	a obtenu	onze voix sur onze	11/11

M. Carlos Povoa, demeurant à Berchem, et **M. Chris Wagner**, demeurant à Crauthem, sont nommés membres de la commission de la circulation.

Ils remplacent M. Carlos Marques et M. Nicola Palmirotta.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 9 octobre 2019

Le bourgmestre, ff

Le secrétaire,

RÉISERBANN
d'Réiser Gemeng

Commune de Roeser
Grand-Duché de Luxembourg

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 30 septembre 2019

Date de l'annonce publique : 20/09/2019

Date de la convocation des conseillers : 20/09/2019

Présents	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BALLMANN, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Absents excusés	BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère.
Référence	CC.2019-9-30 - 3.3
Point de l'ordre du jour	3.3
Objet	Commissions consultatives communales - Remplacement de deux membres à la commission culturelle

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 1er août 2019 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation suivante de la commission suivante :

Commission (désignation courante)	*Nbre*	*Groupe*	*Démissionnaire*	*Remplaçant*
Commission culturelle	2	LSAP	Nicola Palmirotta	Mino Tria
			Yasmine Block	Anne Hermes

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission culturelle ;

Considérant qu'en vertu des articles 19.3 et 32 de la loi communale, la nomination est décidée à la majorité absolue et par vote secret ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Procède par vote secret et en séance secrète à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Mino Tria	a obtenu	onze voix sur onze	11/11
Anne Hermes	a obtenu	onze voix sur onze	11/11

M. Mino Tria, demeurant à Peppange, et **Mme Anne Hermes**, demeurant à Crauthem, sont nommés membres de la commission culturelle.

Ils remplacent M. Nicola Palmirotta et Mme Yasmine Block.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 9 octobre 2019

Le bourgmestre, **Le secrétaire,**

RÉISERBANN
d'Réiser Gemeng

Commune de Roeser
Grand-Duché de Luxembourg

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 30 septembre 2019

Date de l'annonce publique : 20/09/2019

Date de la convocation des conseillers : 20/09/2019

Présents : JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BALLMANN, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.

Absents excusés : BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère.

Référence : CC.2019-9-30 - 3.4

Point de l'ordre du jour : 3.4

Objet : Commissions consultatives communales - Remplacement d'un membre à la commission de l'égalité des chances.

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 1er août 2019 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation suivante de la commission suivante :

Commission (désignation courante)	Nbre	Groupe	Démissionnaire	Remplaçant
Commission de l'égalité des chances	1	déi gréng	Jacqueline Poupart	Tanja Fonck

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission de l'égalité des chances;

Considérant qu'en vertu des articles 19.3 et 32 de la loi communale, la nomination est décidée à la majorité absolue et par vote secret ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Procède par vote secret et en séance secrète à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Tanja Fonck	a obtenu	onze voix sur onze	11/11

Mme Tanja Fonck, demeurant à Bivange, est nommée membre de la commission de l'égalité des chances.

Elle remplace Mme Jacqueline Poupart.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 9 octobre 2019

Le bourgmestre, **Le secrétaire,**

RÉISERBANN
d'Réiser Gemeng

Commune de Roeser
Grand-Duché de Luxembourg

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 30 septembre 2019

Date de l'annonce publique : 20/09/2019

Date de la convocation des conseillers : 20/09/2019

Présents	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BALLMANN, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Absents excusés	BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère.
Référence	CC.2019-9-30 - 3.5
Point de l'ordre du jour	3.5
Objet	Commissions consultatives communales - Remplacement de deux membres à la commission de l'environnement.

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 1er août 2019 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation suivante de la commission suivante :

Commission (désignation courante)	*Nbre*	*Groupe*	*Démissionnaire*	*Remplaçant*
Commission de l'environnement	2	CSV	Philip Brocker	Luc Loes
		LSAP	Jean-Pierre Sinner	Josiane Duprel

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission de l'environnement ;

Considérant qu'en vertu des articles 19.3 et 32 de la loi communale, la nomination est décidée à la majorité absolue et par vote secret ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Procède par vote secret et en séance secrète à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Luc Loes	a obtenu	onze voix sur onze	11/11
Josiane Duprel	a obtenu	onze voix sur onze	11/11

M. Luc Loes, demeurant à Crauthem, et **Mme Josiane Duprel**, demeurant à Livange, sont nommés membre de la commission de l'environnement.

Ils remplacent M. Philip Brocker et M. Jean-Pierre Sinner.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 9 octobre 2019

Le bourgmestre, **Le secrétaire,**

RÉISERBANN
d'Réiser Gemeng

Commune de Roeser
Grand-Duché de Luxembourg

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 30 septembre 2019

Date de l'annonce publique : 20/09/2019

Date de la convocation des conseillers : 20/09/2019

Présents : JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BALLMANN, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.

Absents excusés : BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère.

Référence : CC.2019-9-30 - 3.6

Point de l'ordre du jour : 3.6

Objet : Commissions consultatives communales - Remplacement de deux membres à la commission des finances.

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 1er août 2019 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation suivante de la commission suivante :

Commission (désignation courante)	*Nbre*	*Groupe*	*Démissionnaire*	*Remplaçant*
Commission des finances	2	déi gréng	Jacqueline Poupart	Martin Rudbach
		LSAP	Philipp Bützow	Anne Hermes

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission des finances ;

Considérant qu'en vertu des articles 19.3 et 32 de la loi communale, la nomination est décidée à la majorité absolue et par vote secret ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Procède par vote secret et en séance secrète à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Martin Rudbach	a obtenu	onze voix sur onze	11/11
Anne Hermes	a obtenu	onze voix sur onze	11/11

M. Martin Rudbach, demeurant à Peppange, et **Mme Anne Hermes**, demeurant à Crauthem, sont nommée membres de la commission des finances.

Ils remplacent Mme Jacqueline Poupart et M. Philipp Bützow.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 9 octobre 2019

Le bourgmestre, ff

Le secrétaire,

RÉISERBANN
d'Réiser Gemeng

Commune de Roeser
Grand-Duché de Luxembourg

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 30 septembre 2019

Date de l'annonce publique : 20/09/2019

Date de la convocation des conseillers : 20/09/2019

Présents	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BALLMANN, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Absents excusés	BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère.
Référence	CC.2019-9-30 - 3.7
Point de l'ordre du jour	3.7
Objet	Commissions consultatives communales - Remplacement de deux membres à la commission d'intégration.

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 1er août 2019 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation suivante de la commission suivante :

Commission (désignation courante)	Nbre	Groupe	Démissionnaire	Remplaçant
Commission d'intégration	2	conseil	Carlos Marques	Erny Fisch
		LSAP	Erny Fisch	Philippe Nowacki

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission d'intégration ;

Considérant qu'en vertu des articles 19.3 et 32 de la loi communale, la nomination est décidée à la majorité absolue et par vote secret ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Procède par vote secret et en séance secrète à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Erny Fisch	a obtenu	onze voix sur onze	11/11
Philippe Nowacki	a obtenu	onze voix sur onze	11/11

M. Erny Fisch, demeurant à Roeser, est nommé membre de la commission d'intégration en tant que représentant du conseil communal.

M. Philippe Nowacki, demeurant à Crauthem, est nommé membre de la commission d'intégration.

M. Fisch remplace M. Carlos Marques comme représentant du conseil communal. M. Nowacki remplace M. Fisch comme membre ordinaire.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 9 octobre 2019

Le bourgmestre, ff

Le secrétaire,

RÉISERBANN
d'Réiser Gemeng

Commune de Roeser
Grand-Duché de Luxembourg

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 30 septembre 2019

Date de l'annonce publique : 20/09/2019

Date de la convocation des conseillers : 20/09/2019

Présents : JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BALLMANN, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.

Absents excusés : BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère.

Référence : CC.2019-9-30 - 3.8

Point de l'ordre du jour : 3.8

Objet : Commissions consultatives communales - Remplacement d'un membre à la commission des loyers.

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 1er août 2019 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation suivante de la commission suivante :

Commission (désignation courante)	Nbre	Groupe	Démissionnaire	Remplaçant
Commission des loyers	1	CSV	Philip Brocker	Patrick Elens

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission des loyers ;

Considérant qu'en vertu des articles 19.3 et 32 de la loi communale, la nomination est décidée à la majorité absolue et par vote secret ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Procède par vote secret et en séance secrète à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Patrick Elens	a obtenu	onze voix sur onze	11/11

M. Patrick Elens, demeurant à Roeser, est nommé membre de la commission des loyers.

Il remplace M. Philip Brocker comme membre suppléant.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 9 octobre 2019

Le bourgmestre, ff

Le secrétaire,

RÉISERBANN
d'Réiser Gemeng

Commune de Roeser
Grand-Duché de Luxembourg

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 30 septembre 2019

Date de l'annonce publique : 20/09/2019

Date de la convocation des conseillers : 20/09/2019

Présents	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BALLMANN, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Absents excusés	BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère.
Référence	CC.2019-9-30 - 3.9
Point de l'ordre du jour	3.9
Objet	Commissions consultatives communales - Remplacement d'un membre à la commission scolaire.

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 1er août 2019 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation suivante de la commission suivante :

Commission (désignation courante)	Nbre	Groupe	Démissionnaire	Remplaçant
Commission scolaire	1	LSAP	Nicola Palmirotta	Stéphanie Martin de Araujo

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission scolaire ;

Considérant qu'en vertu des articles 19.3 et 32 de la loi communale, la nomination est décidée à la majorité absolue et par vote secret ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Procède par vote secret et en séance secrète à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Stéphanie Martin de Araujo	a obtenu	onze voix sur onze	11/11

Mme Stéphanie Martin de Araujo, demeurant à Peppange, est nommé membre de la commission scolaire.

Elle remplace M. Nicola Palmirotta.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 9 octobre 2019

Le bourgmestre, ff

Le secrétaire,